

**COMPTE-RENDU: Colloque participatif "Stop à la banalisation de la haine"**  
**« Les formes de racisme et d'antisémitisme acceptées par la société: comment lutter  
contre cette banalisation ? »**

Jeudi 21 mars 2019 de 16h30 à 19h30  
A la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris

---

Introduction

---

A l'occasion de la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ANI-International a organisé un colloque participatif sur le thème de la banalisation du racisme et de l'antisémitisme en France. Son objectif, outre de faire le constat des discours de haine et passages à l'actes et d'étudier leurs origines historiques, était de permettre une réflexion commune entre intervenants et participants.

En effet, dans le cadre de ses différentes actions, l'association ANI-International cherche continuellement à donner la parole à ceux qu'on entend le moins et à faire émerger des solutions, des pistes de réflexion des échanges qu'elle modère entre les participants. C'est cette méthodologie que l'association a voulu reproduire au cours de ce colloque, en permettant une participation active de la part du public, afin de trouver des solutions à la banalisation du racisme et de l'antisémitisme en France.

Accompagnés de l'expertise et l'analyse de nombreux intervenants, les participants ont fait part intégrante du colloque!

---

Déroulé

---

- **Discours d'ouverture**

**Intervention de Pierre AIDENBAUM, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, ancien Président de la LICRA, membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme depuis 1992**

Pierre AIDENBAUM reprend l'actualité des actes antisémites perpétrés en France, notamment la profanation du cimetière juif de Quatzenheim en février 2019. Il déplore la faible mobilisation qui s'en est ensuivie, mobilisation qui était moins spontanée. Il remarque en effet qu'autrefois l'antisémitisme était l'affaire de tous les français, tandis que la communauté juive est aujourd'hui de plus en plus seule pour se lever contre l'antisémitisme. Cette baisse de la mobilisation contre les actes antisémites est pour lui une des preuves de la banalisation de l'antisémitisme en France. Il explique alors sa peur d'une ghettoïsation de la population juive dans certains quartiers, à cause du sentiment d'insécurité ambiant.

L'ancien Président de la LICRA rappelle toutefois que la France reste le premier pays à avoir légiféré et à avoir considéré l'opinion raciste dite à voix haute comme un délit, et non comme un simple avis. Il met alors



en exergue les dangers des réseaux sociaux, qui de par leur anonymat laissent beaucoup d'actes haineux impunis.

### **Intervention d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et des droits humains**

Hélène BIDARD commence par remercier la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement et tous les intervenants et participants présents pour ce colloque, dans le cadre de cette quatrième semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle donne ainsi des chiffres alarmants concernant le niveau du passage à l'acte raciste et antisémite en France en 2018: les actes antisémites ont connu une hausse de 74% en 2018 par rapport en 2017 en France. Cette hausse s'illustre notamment par la récente dégradation des portraits de Simone Veil sur des boîtes-aux-lettres dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

L'Adjointe à la Maire de Paris souligne alors l'importance des témoins dans ce genre de situation, de l'importance d'agir pour ne pas laisser seules les victimes. En effet, en réaffirmant que les opinions racistes ou antisémites proférées à haute voix sont des délits, elle confirme que l'on se doit d'agir et de ne pas laisser impunis ces figures de la haine. Le rôle de témoin peut être valorisé par l'outil que représente l'application mobile "Dans ma rue". Cette application permet à toute personne de dénoncer les actes de haine qu'elle observe autour d'elle.

Madame BIDARD finit sur une note positive, louant l'engagement de la jeunesse, engagement qu'elle voit au quotidien.

#### **● Partie I - Origines et constat de la situation actuelle**

### **Intervention de Marie-Anne MATARD-BONUCCI, Normalienne, agrégée d'histoire, docteur en histoire, membre de l'Institut universitaire de France, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Paris VIII**

Marie-Anne MATARD-BONUCCI commence son propos par un récapitulatif concis de l'histoire de l'antisémitisme. Elle explique que l'antisémitisme peut être qualifié de racisme, racisme qui est d'ailleurs le plus ancien de tous. L'antisémitisme naît dans le contexte de la naissance du christianisme, c'est la première étape du rejet des personnes de confession juive. La révolution française permet une réelle émancipation de la communauté juive, communauté hautement discriminée dans la société française. Cette émancipation provoque un renouvellement des accusations faites à leur égard: par exemple d'être à l'origine du capitalisme et de la finance. En réalité, si les personnes de confession juive se sont souvent à cette époque dirigées vers la finance et les banques c'est parce qu'elles étaient généralement interdites de nombreuses autres professions notamment celles commerciales et marchandes, ce qui réduisait leur choix de travail.

Selon l'historienne, la dernière étape de la construction de l'antisémitisme c'est l'antisémitisme racial, qui est né vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, Israël est souvent confondu avec la confession juive, l'antisionisme devient aujourd'hui le nouveau visage de l'antisémitisme. Utiliser l'opposition à l'Etat d'Israël serait devenu un moyen de banaliser l'antisémitisme en France.

Concernant le racisme, Marie-Anne MATARD-BONUCCI considère qu'on ne naît pas raciste, mais qu'on le devient de par sa socialisation. Elle explique qu'en effet, dès qu'un conflit apparaît, une opposition apparaît irrémédiablement, qui prend forme par un dénigrement de l'adversaire. Chaque vague d'immigration en France a ainsi souffert de ce dénigrement, comme les portugais ou les italiens. Elle prend enfin la particularité de l'exemple du racisme anti-arabes, qui est devenu au fil du temps un racisme anti-musulmans.

L'intervenante conclut par exprimer ses inquiétudes face à la banalisation du racisme, puisque la banalisation a historiquement toujours été le moyen de libérer la parole haineuse, et également par effet



d'entraînement les passages à l'acte. Afin d'illustrer ses propos, elle a cité l'exemple de la récente banalisation du fascisme en Italie.

### **Intervention de Nadine MEZENCE, Adjointe au Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, chargée de l'égalité Femmes/Hommes, des droits de l'Homme et de l'intégration**

Nadine MEZENCE commence son propos par une description du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et de son action. Le 18<sup>e</sup> arrondissement est un territoire qui connaît beaucoup d'inégalités, inégalités qui s'illustrent par l'existence de nombreux quartiers politiques de la ville.

Le 18<sup>e</sup> arrondissement est également le lieu d'accueil de nombreux migrants, et plusieurs associations se mobilisent pour les intégrer au reste de la population et pour lutter contre les stéréotypes et préjugés qui existent à leur encontre. En effet, l'élue explique que la population est divisée en deux, une partie les acceptant et une autre les rejetant. Elle insiste alors sur l'importance des actions de sensibilisation, du rôle des associations pour lutter contre la banalisation de ce rejet de l'autre.

Enfin, Nadine MEZENCE nous a également fait part de son inquiétude vis-à-vis de cette acceptation de la haine. En effet elle explique qu'elle n'est plus seulement orale, elle devient écrite ce qui est une étape de plus. De plus, elle considère que pour beaucoup, il est de moins en moins honteux de cacher et dissimuler sa haine de l'autre, ce qui laisse davantage libre cours à des passages à l'acte par la suite.

### **Intervention de Maeva MIEZI, Coordinatrice du Dispositif Relais, Education Nationale**

Maeva MIEZI est professeure d'une classe du Dispositif Relais, un dispositif qui a pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation d'élèves en situation de décrochage et de forte démotivation. Elle témoigne de l'institutionnalisation de la haine au sein de ses élèves, qui assument ouvertement des discours provocateurs et dans le rejet de l'autre (discours homophobes, antisémites...). Ils ne s'inquiètent pas des répercussions possibles, considérant que ce sont des opinions partagées.

Cette enseignante explique que ses élèves (elle précise bien qu'elle ne fait pas de généralité, mais parle de son échantillon d'élèves) acceptent leur situation de "galère" et qu'ils en sont fiers. Ils se construisent en opposition à un système dont ils se sentent exclus, et le revendiquent pour s'affirmer. Cette revendication passe ainsi par des discours de haine. Elle ajoute que suite à ce rejet, apparaît une certaine complaisance de la part des élèves à ne pas s'élever intellectuellement.

Le rôle des parents est également abordé par Maeva MIEZI, qui explique que ce rejet des institutions est souvent déjà présent dans la structure familiale, rejet qui peut être justifié mais qui influence les enfants. Elle constate que ses élèves créent leur identité sur leur sentiment d'exclusion, sur leur rejet de l'autre et sur un sentiment d'échec inéluctable, ce qui est dangereux. En effet, elle déplore le manque de figures issues de la diversité auxquelles se rattacher et auxquelles s'identifier pour se motiver. Il leur est difficile de s'identifier à la réussite, d'où une perte de solidarité.

### **Intervention de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

Galina ELBAZ prend à son tour la parole pour dresser le constat de la situation actuelle en France. Elle cible directement la responsabilité des réseaux sociaux dans la hausse des discours de haine et de la provocation à la haine raciale en France, et surtout de leur banalisation. En effet, elle explique que la presse écrite ne détient plus la première place dans la propagation des propos racistes qui prolifèrent sur les réseaux sociaux dans une plus grande impunité, et c'est cette impunité qui banalise le racisme et l'antisémitisme. La

haine sur les réseaux sociaux est même devenue un outil pour faire carrière, à l'exemple de figures médiatiques comme Alain SORAL ou de Dieudonné M'BALA M'BALA qui font commerce de la haine raciale. Elle rappelle que les opinions racistes ou antisémites ne sont pas un avis relevant de la liberté d'expression mais un délit. Elle met en cause la responsabilité des grands fournisseurs d'accès à internet, qui selon elle devraient prendre leurs responsabilités et limiter la propagation de ces discours de haine.

Selon l'avocate, à l'instar de Pierre AIDENBAUM, cette banalisation s'illustre également par la moindre mobilisation de la population suite à des actes racistes ou antisémites. Elle prend pour ce faire l'exemple de l'affaire de la profanation du cimetière juif de Carpentras dans le Vaucluse en 1990, qui avait créé un grand émoi en France, et une grande mobilisation. La profanation du cimetière juif de Quatzenheim en février 2019 a suscité une moindre mobilisation, comme si ce genre d'actes semblaient être acceptés.

Enfin, Galina ELBAZ met en exergue le rôle des stéréotypes et préjugés dans la propagation de la haine et des passages à l'acte dans la violence raciste. Elle prend ainsi l'exemple de la montée des stigmates concernant les asiatiques, qui seraient soit disant riches, stigmates qui font alors monter le nombre d'agressions. A ainsi été agressé puis assassiné Chaolin Zhang, couturier chinois d'Aubervilliers, après un vol violent perpétré par des jeunes associant son origine à une prétendue richesse.

## ● **Partie II - Pause et groupes de travail**

Les participants ont été répartis en plusieurs groupes de travail, en fonction de la couleur des gommettes collées derrière leur chaise. Ils ont travaillé à quatre ou cinq pour réfléchir à des solutions à cette banalisation du racisme et de l'antisémitisme, et éventuellement préparer des remarques à faire aux intervenants.

## ● **Partie III- Etude de cas pratiques**

### **A. Remarque des participants et réponses**

Pourquoi parle-t-on de racisme anti-musulmans et pas d'islamophobie, au même titre que l'on parle d'antisémitisme?

#### **Réponse de Kaltoum GACHI, Avocate au barreau de Paris et présidente de la commission juridique du MRAP**

Kaltoum GACHI explique que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) lutte contre tous les racismes, en insistant sur la notion de racisme au pluriel. Ainsi, lutter contre l'antisémitisme revient à lutter contre les autres formes de racisme, puisque tout racisme a une origine commune: la haine de l'autre.

Ensuite, elle explique que si l'expression d'islamophobie est largement répandue, elle n'est pas pour autant adéquate, c'est pour ça que l'expression anti-musulmans est préférée. En effet, si les discours de haine sont interdits, la critique de l'islam et des religions en général est autorisée. Les caricatures de Mahomet relèvent ainsi du droit de critiquer les religions, elles ne sont pas illégales. En effet en France, il n'existe pas de délit de blasphème. De plus, les caricatures de Mahomet en elles-mêmes ne sont pas contraire à la loi selon la jurisprudence.

#### **Réponse de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

Galina Elbaz loue davantage les associations à caractère universaliste, qui défendent tous les groupes, que celles défendant les intérêts d'une communauté en particulier. Elle prône ainsi le

combat pour le respect de la dignité humaine, sans considération des origines, religions vraies ou supposées des personnes.

L'avocate explique qu'en France il n'existe pas de délit de blasphème: il est autorisé de critiquer une religion tant que l'on ne profère pas un discours haineux, raison pour laquelle on parle de racisme anti-musulman mais pas d'islamophobie dans le cadre des discours de haine.

## **B. Propositions de solutions par les participants**

**Solution n°1:** Informer et sensibiliser davantage les jeunes sur les termes employés dans les médias ou par des personnalités influentes et leur connotation, afin que soit connu leur sens réel. Avoir une meilleure connaissance du sens du vocabulaire utilisé permettrait d'arrêter de faire vivre les préjugés.

### **Retour de Marie-Thérèse LACOMBE, Éluë du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la santé et à la prévention**

Bonne idée selon elle, expliquant qu'il faut "apprendre aux jeunes à utiliser des mots qui ne sont pas des mots de haine".

**Solution n°2:** Arrêter de donner de la visibilité à des intellectuels ou personnalités véhiculant des théories complotistes comme celle du grand remplacement ou d'ultra-droite. En effet, cette mise en lumière leur apporte de la crédibilité et participe à la banalisation du racisme et de l'antisémitisme. Il s'agirait de limiter leur omniprésence sur la place publique.

### **Retour de Kaltoum GACHI, Avocate au barreau de Paris et présidente de la commission juridique du MRAP**

Kaltoum GACHI considère en effet que cette visibilité qui leur est offerte est néfaste. Pour l'empêcher, elle réaffirme qu'il est nécessaire de faire appliquer le droit, afin de rappeler qu'il n'est pas acceptable de véhiculer de tels discours sur la place publique, et ainsi lutter contre leur banalisation. Amener ces personnes devant le tribunal serait un moyen d'empêcher leur visibilité dans les médias. Ce qui est important ce n'est pas la peine pécuniaire, mais la symbolique de la punition, afin de réaffirmer que ce genre de discours n'est pas acceptable. L'inconvénient reste que ces véhicules de haine peuvent profiter de leurs audiences pour se victimiser et se faire de la publicité.

### **Retour de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

Bien qu'en 2017, la législation ait fait des pas importants, en incorporant dans le code pénal la notion de circonstance aggravante de l'infraction (ex: motif raciste), ce qui permet de doubler la peine encourue, l'avocate considère que les peines fixées sont encore trop faibles face à la hauteur des enjeux.

**Solution n°3:** Permettre une sensibilisation dès le plus jeune âge, pourquoi pas dès la maternelle, sur le thème de la lutte contre les préjugés, stéréotypes et discriminations. Réaliser des ateliers de lutte contre les discriminations au même titre que des ateliers de théâtre par exemple dans les plages horaires scolaires. Et dans le temps extra-scolaire, pourquoi pas compter sur le tissu associatif pour réaliser des modules similaires.

### **Retour de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

Bonne proposition selon elle. Elle explique également que pour 2018-2020, la DILCRAH a mis en place un plan contre l'antisémitisme et le racisme, et ce par un enseignement de morale civique obligatoire à l'école, sur le thème notamment de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

**Solution n°4:** Créer des ateliers de sensibilisation à destination des professionnels de l'éducation, puisque ce sont également eux qui ont un contact régulier avec les enfants et donc une influence certaine.

**Solution n°5:** Changer de politique du logement, pour lutter contre le cloisonnement des habitants et permettre une plus grande mixité sociale. Cette ouverture à l'autre par le biais de l'urbanisme est illustrée par l'exemple de l'espace partagé "Les Grands Voisins" dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui est une réussite: une multitude d'associations et de personnes réunies sur le même territoire, prônant le vivre-ensemble.

**Retour de Marie-Thérèse LACOMBE, Éluë du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la santé et à la prévention**

Bonne proposition selon elle, il faut cesser de voir la notion de logement social comme un gros mot, mais le voir comme le moyen de créer du lien social. Permettre une meilleure connaissance de l'autre peut aider à lutter contre la banalisation du racisme et de l'antisémitisme.

### C. Propositions de solutions par les intervenants

**Intervention de Qing, Humoriste et Autrice du one-women-show "La Chinoise rit"**

Qing est devenue humoriste en parallèle de son activité dans la branche informatique, et ce en partie pour dénoncer les préjugés et stéréotypes dont elle a pu être victime. Elle trouve inacceptable que des clichés puissent déterminer des parcours professionnels, des parcours de vie. Qing nous fait ainsi part de son expérience personnelle: considérée trop technique pour être une bonne communicante, ou alors trop apprêtée pour être suffisamment technique, elle s'est vue refuser de nombreux postes. Ces refus n'étaient basés que sur des préjugés, préjugés qui l'ont au final discriminée sans raison fondée.

Elle dénonce l'existence de ces idées-reçues, qui pénalisent en réalité toute la société. Elle explique qu'elle "utilise l'humour pour montrer aux gens que les préjugés sont faux", afin de lutter in fine contre les discriminations et l'acceptation de certains comportements racistes et antisémites.

**Solution 6:** La déconstruction des stéréotypes et préjugés afin d'in fine lutter contre les discriminations, avec comme pour outil l'humour.

**Intervention de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

**Solution 7:** Sortir de la loi de 1881 sur la presse? C'est une loi qui protège la liberté d'expression des journalistes.

La LICRA considère qu'il faut en sortir. Les journalistes sont censés être des lanceurs d'alertes, des professionnels mettant à disposition des informations, et méritent pour cela de voir leur liberté d'expression protégée. Mais selon l'organisation un individu raciste ne doit plus pouvoir se prévaloir de cette loi, et doit être considéré comme un délinquant ordinaire. Il ne faut plus considérer des délinquants racistes comme des journalistes. La LICRA défend l'idée qu'il faudra incorporer ces infractions dans le code pénal, et qu'elles aient le même statut toutes les autres infractions: sans protection particulière propre à une profession. La LICRA souhaite donc que le racisme soit défini comme une infraction autonome dans le code pénal.

Le MRAP a une position contraire, expliquant qu'il n'est pas utile de sortir les délits racistes de la loi de 1881. Selon l'organisation, la loi de 1881 suffirait à sanctionner efficacement les auteurs si elle était correctement appliquée. Les procédés de justice expéditive que permet le droit commun (comme la comparution immédiate) ne lui paraissent pas opportuns, qu'il s'agisse des délinquants de droit commun ou des auteurs de propos racistes.

### **Intervention de Marie-Thérèse LACOMBE, Éluë du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement déléguée à l'économie sociale et solidaire, à la santé et à la prévention**

Marie-Thérèse LACOMBE explique que la banalisation du racisme et de l'antisémitisme n'est pas le fait d'aujourd'hui et ne fait que s'accroître les années passant. Selon elle, ce sont les réseaux sociaux qui ont permis cette hausse des discours de haine, et de leur banalisation, puisque nous devenons habitués à les côtoyer.

L'éluë du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris explique que bien que les mairies d'arrondissement soient loin d'être autonomes, elles peuvent toutefois prendre des décisions d'actions. Elle donne ainsi l'exemple de l'exposition que la mairie du 6<sup>e</sup> a dernièrement réalisé sur le poète et politique Aimé Césaire, et ce en partenariat avec la DILCRAH. Elle explique qu'en effet, mettre en avant des figures de réussite issues de la diversité permet de déconstruire les préjugés et stéréotypes, et ainsi in fine combattre la banalisation du racisme.

Marie-Thérèse LACOMBE reprend également son parcours, affirmant que le fait d'avoir une élue noire au sein d'une mairie peut en lui-même lutter contre la banalisation du racisme.

**Solution 8:** Mettre en avant des figures de réussite issues de la diversité pour déconstruire les préjugés racistes

---

### Conclusion

---

L'association ANI-International tient à remercier la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour lui avoir fait confiance et lui avoir prêté ses locaux pour l'organisation de ce colloque participatif. L'association remercie également tous les intervenants et participants qui lui ont fait l'honneur de venir. Un grand merci également à la Fondation Abbé Pierre, la Mairie de Paris et à la DILCRAH qui soutiennent l'action d'ANI-International dans le cadre de ce projet.

Toujours dans le cadre de la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'association ANI-International s'est rendue au Lycée d'Alembert dans le 19<sup>e</sup>, afin de réaliser un atelier de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations. Cet atelier a permis de soulever des questions et réflexions quant à l'acceptation de discriminations à l'égard de certaines communautés puisque banalisées dans la société française. Continuons de lutter contre la banalisation du racisme et de l'antisémitisme au quotidien, le combat n'est pas encore gagné !

